



## COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MARS 2015

L'assemblée générale annuelle clôturant l'exercice 2014 s'est tenue le mercredi 11 mars 2015 comme les années précédentes dans le Cher à Neuvy-sur-Barangeon. Le DGSCGC, le SDMN, le chef du BMA ont été invités à cette réunion. (Seul M. Devouge a pu assister à cette AG).

Le SAPNSC souhaite la bienvenue aux délégués présents, représentant les bases du GH et l'échelon central.

### 1 - Bilan des délégués présents :

<b>Ajaccio</b>	Pascal Maheux	Absent excusé
<b>Anecy</b>	Frédéric Virello	
<b>Bastia</b>	Xavier Roy	
<b>Besançon</b>	Eric Idatte	
<b>Bordeaux</b>	Pascal Cordonnier	Absent excusé
<b>Cannes</b>	Gilles Lossouarn	
<b>Clermont</b>	Bruno Schmitt	
<b>ECGH</b>	Yvan Commene	
<b>Granville</b>	Pascal Sciberras	Absent excusé
<b>Grenoble</b>	Rémi Fiorillo	
<b>Guadeloupe</b>	Jean Marc Baty	
<b>Guyane</b>	Michel Lamarre	
<b>La Rochelle</b>	Franck Bondi	
<b>Le Havre</b>	Francis Herzog	Absent excusé
<b>Le Touquet</b>	Grégoire Rimsky	
<b>Lorient</b>	Frédéric Gautier	
<b>Lyon</b>	Patrick Clément	Absent excusé
<b>Marignane</b>	Bernard Clavé	
<b>Martinique</b>	En attente d'élection	Représenté par Jean Marc Baty
<b>Montpellier</b>	Antoine Rodriguez	Absent excusé
<b>Paris</b>	Pas de délégué	
<b>Pau</b>	Géry Bouchart	
<b>Perpignan</b>	Patrick Saves	Absent excusé
<b>Quimper</b>	Emmanuel Jantroy	
<b>Strasbourg</b>	Jean Pierre Founé	

### 2 - Rapport moral du secrétaire général

Le secrétaire général après avoir souhaité la bienvenue à tous les présents, remercie tous ceux qui ont accepté de nous retrouver malgré le changement de date de cette AG.

Nous regrettons les absents assez nombreux mais qui exceptionnellement ont été retenus par le service ou les aléas de la vie.

Une pensée toute particulière a été évoquée par le bureau à l'attention de notre collègue et ami Didier Viallet durement frappé par la maladie.

L'année écoulée a été marquée par les élections professionnelles ayant entraîné de nombreuses réunions parisiennes mais les résultats fructueux ont récompensé l'investissement. Malgré la majorité des dossiers en cours en suspens, nous poursuivons nos actions grâce à la fidélité des 163 adhérents et à l'action dynamique de nos délégués en base ou à l'échelon central.

2014 a été aussi marqué par les changements de personnes aux divers échelons parisiens : DG, SDMN et chef du BMA. Malgré cela plusieurs réunions nous ont permis de renouer les discussions et d'affirmer notre position, fiers de représenter 71 % des navigants du GH.

### **3 - Modification des statuts.**

Afin de coller au plus près de l'actualité, nous devons modifier les statuts du SAPNSC : après présentation des modifications à l'ensemble de l'assemblée, il est accepté que le bureau proposera rapidement à tous les délégués élus le projet final pour approbation puis publication. Dans l'attente un formulaire harmonisé de procès verbal du vote de désignation des délégués sera envoyé à tous.

### **4 - Bilan financier par le trésorier**

L'exercice 2014 est légèrement déficitaire par le nombre important de réunions liées aux élections professionnelles ponctuées de revirements soudains et imprévus. Notre situation financière demeure néanmoins stable et nous permet en cas de nécessité d'intervenir efficacement par des cabinets spécialisés ou d'envisager toute action utile.

### **5 - Cotisation 2016**

Au vu du bilan financier il est convenu de maintenir la cotisation pour l'année 2016 à son montant actuel de 110€. Afin de faciliter la comptabilité et la gestion du syndicat il est rappelé que nos adhérents doivent remettre leur chèque en début d'année. Si nécessaire, chacun a la possibilité de régler en plusieurs chèques, vos délégués sont là pour vous faciliter cette éventualité.

### **6 - Intervention du chef du BMA**

M. Devouge nous a rejoint en fin de matinée ce qui a permis un échange cordial avec l'ensemble des délégués.

En réponse à nos interrogations il a développé les sujets suivants :

- A ce jour les axes essentiels qui retiennent l'attention du BMA sont la cohérence du dispositif de secours et le maintien en conditionnel opérationnel des hélicoptères.
- Le rétrofit de nos appareils (maintien de la capacité IFR) est prévu de 2017 à 2022 avec un chantier prototype en 2016 ce qui permettra d'évaluer la durée et la possibilité de faire les opérations à l'ECGH. A l'issue nous conserverons une capacité d'excellence nous permettant la poursuite de nos missions pour au moins 15 années futures. Ces chantiers se feraient dans le cadre des grandes VP, ce qui allongera leur durée et pourraient entraîner des indisponibilités conséquentes pour toutes les bases au rythme de 4 à 5 machines par an.
- L'intégration de la cartographie embarquée reste d'actualité mais n'est pas encore budgétisée ni actée à ce jour.
- Le renouvellement du marché MCO en cours est reculé de 6 mois, ce qui doit permettre une réponse plus appropriée à nos exigences (stock de pièces par le prestataire pour J + 1 et achat par la direction de pièces majeures).
- Le remplacement du système Amasis arrivant au bout de ses capacités, reste d'actualité et devrait arriver rapidement.
- Pour la cohérence d'implantation des moyens hélicoptés nationaux, des réunions trimestrielles sont maintenant actées avec les sous directeurs santé et DG, nous promettant la fin des implantations sans concertation et une harmonisation des moyens.
- On nous a rappelé que les implantations de bases étatiques n'étaient pas figées et des mouvements peuvent survenir.
- Le lendemain de notre AG, le chef du BMA et le SDMN avaient une réunion avec le chef des forces aériennes bleues.

- L'utilisation de la langue anglaise pour la partie technique, maintenance et vol est sujette aux résultats de l'évaluation en cours, ce qui ensuite permettra de s'orienter vers différentes voies. Cela ne pourra se faire dans un temps très court et nous avons insisté sur la « Sécurité des vols » qui doit primer, ce qui nécessite mûre réflexion. A ce sujet nous avons demandé si nos homologues bleus avaient été contactés pour envisager l'éventualité d'une solution commune s'avérant sans doute moins onéreuse. Le BMA a bien pris note de nos remarques.
- Le SAPNSC a alerté notre direction sur les effectifs navigants à ce jour insuffisants en particulier pour les MOB, demandant d'autres recrutements (manque actuel de 12 navigants). M. Devouge nous a rappelé les consignes ministérielles du 1<sup>er</sup> ministre sur la gestion budgétaire rigoureuse jusqu'à l'horizon 2017 : abandon de 24 postes par an en ETP (Emplois équivalents à temps plein). Malgré ces règles, la direction s'évertuera à maintenir notre capacité opérationnelle. Pour information en 2014 le SAPNSC a permis en fin d'année la conservation d'un poste navigant suite à une rencontre avec le nouveau SDMN ; pour 2015 suite au départ en retraite de 6 personnels il était prévu un recrutement de trois seulement et suite à notre intervention un personnel a été ajouté. Un recrutement complémentaire en cours d'année est envisagé.
- Nous avons rappelé les sujets prioritaires indemnitaires en suspens depuis un certain temps : ISS, coefficient métier des MOB, grille indiciaire des contractuels... La réponse d'une période de restriction budgétaire s'appliquant à tous les ministères n'est pas favorable à toute mesure nouvelle indemnitaire, cependant des conditions plus propices ont été établies bilatéralement.
- La refonte de l'Instruction Ministérielle 92-850 qui régit les règles d'emploi de nos hélicoptères est en suspens depuis une dizaine d'années et doit enfin voir le jour cette année sachant que le ministère a émis le souhait d'un document commun avec les gendarmes lesquels sont réticents arguant de l'existence d'un document récent les concernant.

## **7 - Questions essentielles des bases**

- Avancée des **dossiers indemnitaires** : voir paragraphe ci dessus et notre courrier d'entretien avec le directeur général du 9 mars 2015.
- Evolution du **RNC et horaires d'ouverture des bases** : sujet très complexe maintes fois développé, des suggestions ont été émises par un groupe de travail lors de la réunion des chefs de base en décembre dernier, ce ne sont que des éléments de réflexion. Toute modification de ces règles sera de toute façon soumise à consultation des personnels par la voie des organisations représentatives. Des textes officiels régissant notre régime de travail (CPO, règlement intérieur, IM 92-850 et décrets..) ce sont des documents de même niveau qui seuls pourront apporter des modifications.
- Personnels **policiers bloqués dans leur avancement** : notre intervention aura permis d'alerter l'adjoint au SDMN (en poste auparavant à la DRCPN) de ces problèmes récurrents. Une forte diminution actuelle des avancements dans la police reste un frein certain, aucune garantie ne pouvant être avancée nous continuerons à veiller que nos personnels du GH ne soient pas lésés.
- **RC sur le CET** : les règles du CET sont régies par l'arrêté du 8 avril 2003 modifié par l'arrêté du 13 février 2008. A ce jour les personnels du GH peuvent alimenter leur CET de l'année N avec 15 jours de RC acquis à l'année N – 1. Ces jours peuvent soit être conservés sur le CET soit payés selon les règles en vigueur. Depuis 3 ans nous demandons l'augmentation du nombre de jours pouvant être déposés au titre de nos RC, cet amendement doit passer en CTS BMA et n'a pu jusqu'à présent être mis à l'ordre du jour. Nous avons demandé aux prochaines échéances la relance de cette demande. Rappel de la règle pour ceux ayant plus de 15 jours de RC, ces jours doivent être consommés durant l'année N sous peine d'être perdus.
- **Décompte des derniers RC (2006 & 2007)** : l'état a été signé par l'ancien SDMN ; l'adjoint au chef du GH contacté régulièrement par nos soins s'est engagé après d'ultimes contrôles à les envoyer à chacun.

- **Pénibilité de métier** : la réforme récente offre une ouverture à nos personnels, cette opportunité inconnue de notre direction a fait l'objet d'un dossier qui a été remis lors de la dernière commission aéronautique. Le bureau du SAPNSC suit cette affaire avec attention sachant l'allongement de carrière et le nombre d'arrêts de travail croissant.
- **Part 66** : aucune passerelle n'existant actuellement entre les institutions étatiques et le civil, (FRA 66 – PART 66) il est nécessaire d'acquérir certaines unités de valeur au sein d'organismes agréés et privés. La possibilité que notre Centre de Formation soit homologué PART147 n'est pas envisageable compte tenu des normes et des contraintes. Nous voyons pour que cette possibilité soit éventuellement prise au titre de la formation professionnelle individuelle.
- **Règles SERA** : nous avons demandé au chef du BMA la constitution d'un groupe de travail pour définir avec précision les règles s'appliquant à notre métier.
- **Détachements opérationnels inopinés** (plans inondations) : nous avons interpellé le chef du BMA pour qu'une fiche d'action soit élaborée par avance au niveau des préfectures, COZ , SDIS ... évitant par exemple les tracasseries de logistique inhérentes récemment rencontrées.
- **Courrier de Francis Klein à toutes les bases citant le SAPNSC** : nous avons apporté aux délégués présents les éléments de réponse parus dans le mail du SAPNSC adressé à toutes les bases le 11 décembre 2014 après les élections.

Le conseil syndical à l'issue de cette assemblée annuelle permettant un rapprochement entre tous nos délégués et la direction, remercie tous les adhérents pour leur confiance renouvelée. Nous continuerons à défendre les intérêts des navigants du GH avec détermination et loyauté, forts des résultats exprimés par votre vote lors des dernières élections professionnelles.

Afin de renforcer la communication entre nous et le rôle des délégués de chaque base, nous diffuserons nos bulletins d'information et la majorité de nos courriers sauf cas particulier, à l'ensemble de nos délégués qui se chargeront de vous les transférer. Merci de leur communiquer votre adresse mail pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

Bien cordialement à tous,

Pour le bureau syndical :

Le Secrétaire Général

Xavier ROY



Le Secrétaire

Gilles LOSSOUARN.

